Réf. Farde e-Assemblées : 2715266

TRADUCTION

N° OJ : **9**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/05/2026

Objet : Emphytéose pour cause d'utilité publique.- Théâtre américain sis avenue Du Gros Tilleul 2 à 1020 Bruxelles, cadastré à Bruxelles, 18ème division, section A, n°s 0120/M et 0120/L.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale,

Vu sa délibération n° 64 du 04/09/2023, par laquelle un plan d'expropriation des parcelles constituant le site du Théâtre américain a été approuvé ;

Vu sa délibération n° 163 du 04/12/2023 par laquelle le Conseil communal décide d'adresser une offre d'achat au propriétaire du site, à savoir l'État belge ;

Considérant que le bien a été estimé dans le cadre de cette décision par le Comité d'acquisition d'immeubles régional et que la valeur a été évaluée davantage dans la délibération ;

Vu l'accord de principe concernant le Théâtre Américain entre la Ville et la Communauté flamande, dans lequel a été établi le principe de donner le site en bail emphytéotique à la Communauté flamande pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, en vue de la création d'un pôle culturel flamand ;

Vu l'acte d'acquisition pour utilité publique par la Ville du site de l'État belge en date du 09/07/2025 ;

Vu le contrat de location entre la Communauté flamande, la Ville de Bruxelles et la société Interim Vastgoedbeheer, confirmé et adopté par le Conseil communal du 08/09/2025 ;

Considérant que le projet de bail emphytéotique ci-joint expose les conditions du bail emphytéotique concernant notamment l'objet du contrat, sa durée et l'état et l'entretien du bien ;

Que ce projet fixe les conditions du bail emphytéotique, sous réserve de quelques modifications mineures ultérieures, comme notamment la mise à jour des informations urbanistiques et la précision de l'état du sol, ainsi que l'ajout des compléments concernant des formalités;

Sur proposition du Collège des bourgmestre et échevins,

DÉCIDE

Article unique : Conclure la convention du bail emphytéotique entre la Communauté Flamande et la Ville de Bruxelles.

Annexes :

Projet de bail emphytéotique - Traduction FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)